

<p>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE <i>(à compléter en cas de modification)</i></p> <p>Raison sociale : _____ _____ _____ _____</p> <p>SIRET : _____ NAF : _____</p> <p>Dans tous les cas, faire retour de la déclaration</p>	<p>N° d'Adhérent : _____</p> <p>SIRET : _____ NAF : _____</p>
---	---

<p>PERSONNE RESPONSABLE 1% DANS L'ENTREPRISE</p> <p>NOM /Prénom : _____ Fonction : _____ Tél. / Fax : _____ E-mail : _____</p>	<p>PERSONNE ETABLISSANT LA DECLARATION</p> <p>NOM /Prénom : _____ Tél. / Fax : _____ E-mail : _____</p>
Code département déclaration 2080 : _____	

CALCUL DE LA PARTICIPATION

Nombre mensuel moyen de salariés en 2010 _____ en 2011 _____

1. Base de calcul : Rémunérations brutes versées en 2010	€
2. Abattement (à cocher) <input type="checkbox"/> 100 % <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 25 %	€
3. Assiette de la participation (ligne 1-2)	€
4. Montant à régler (ligne 3 x 0,45 %)	€

AFFECTATION DE LA PARTICIPATION
(Cocher obligatoirement l'investissement choisi)

Subvention (déductible des bénéfices) Prêt à 20 ans (reste à l'actif du bilan)

MODE DE REGLEMENT

Chèque bancaire à l'ordre du **CIL UNICIL**

Virement bancaire à la CHAIX - IBAN : FR93 1017 8000 0500 0003 3178 Q16

VERSEMENT IMPERATIF AVANT LE 31 DECEMBRE 2011

Fait à : _____ le : _____
(Signature et cachet de l'entreprise)

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les fonds versés au CIL/CCIT au titre de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) sont employés conformément au document d'information joint au formulaire de versement, " Conditions habituelles d'emploi des fonds versés au titre de la PEEC ".

Ce document a été établi et est publié en application de l'article 2 du décret 94-317 du 13 Avril 1994.



Relevé d'Identité Bancaire

IBAN

Cadre réservé au destinataire du relevé

Titulaire du compte

CIL UNICIL

Domiciliation

MEDITERRANEE EST ENTREPRISES (02811)

RIB : 30004 00711 00010175909 75

IBAN : FR76 3000 4007 1100 0101 7590 975

BIC : BNPAFRPPMEE